

Votre quartier va changer  
Prenez son avenir en main !

Site

Hôpital Saint-Vincent de Paul

## ASSOCIATION POUR LE QUARTIER SAINT-VINCENT DE PAUL 14<sup>ème</sup>

AssoQSV14 --- 52 rue Boissonade ; 75014 Paris --- [assoqsvp@mail.com](mailto:assoqsvp@mail.com) --- [www.saintvincentdepaul14.fr](http://www.saintvincentdepaul14.fr)

Novembre 2014

L'association, créée en mai 2013 et qui compte près de 240 membres, affiche les résultats de son enquête (\*) auprès de ses membres sur l'aménagement du futur quartier Saint-Vincent de Paul. Cette enquête a été lancée mi-septembre pour préciser les attentes des riverains et voisins pour que, dans le cadre de la concertation annoncée, *l'aménagement du site ne modifie pas en profondeur la qualité du cadre de vie des riverains et habitants du quartier* qu'elle représente. Depuis de nombreux mois elle a également fait savoir qu'elle considérait que le projet devait être *équilibré, intégré dans le site, économique pour les finances de la Ville et respectueux de l'environnement*.

(\*) Disponible sur son site [www.saintvincentdepaul14.fr](http://www.saintvincentdepaul14.fr)

### Les conclusions expriment un consensus sur le fait que le futur quartier doit être équilibré :

#### ➤ Dans son aménagement général :

Tout en partageant la volonté de la Ville de Paris de répondre aux besoins de *logements* (indice 3,6 sur 5), les répondants « poussent » les autres usages pour marquer leur volonté d'équilibre. Ils considèrent que le site devrait aussi être consacré au *domaine touristique & culturel* (indice 4,3), aux *espaces verts* (indice 3,9), aux *services publics* (indice 3,2) et aux *activités économiques* (indice 2,1). On retrouve d'ailleurs dans la liste ci-dessous des *équipements*, la concrétisation de la demande *touristique & culturelle*, avec, par exemple *l'extension de la Fondation Cartier* (considérée par 83% comme indispensable).

#### ➤ Dans les caractéristiques d'éco-quartier, parmi lesquelles la consommation d'énergie arrive en tête :

En effet, cette idée que *30% de la consommation provienne d'énergies renouvelables*, est classée dans 81% des réponses parmi leurs 3 premiers objectifs. Elle est suivie par le concept de *quartier énergiquement autonome* (61 %) puis par la *participation des habitants à la gestion du quartier* (58%), une *gestion locale des déchets* (50%) et, en cohérence avec le taux de logement social -cf. ci-dessous-, le *concept de mixité sociale* à 32%. Le concept de *logement coopératif* recueille 17% d'adhésion.

#### ➤ Dans les choix d'urbanisme, avec des hauteurs « raisonnables » au pourtour du site :

- ✓ Bâtiment par bâtiment que les *hauteurs actuelles, en périphérie du site, soient conservées* (43%), alors qu'au centre elles pourraient être *haussmanniennes* (R+5 ou +6) pour 54% des réponses dans un concept « *pyramidal* » du quartier (80%).
- ✓ Les avis sont partagés quant au maintien *le plus possible de l'esprit et donc de bâtiments actuels* (56%) ou doté d'une *architecture globale & innovante* en ne conservant que les bâtiments « vraiment » remarquables (44%).
- ✓ La circulation envisagée entre l'avenue Denfert-Rochereau et la rue Boissonade pourrait bien sûr être *piétonne* (36%) mais devrait, a minima, être *douce* (57%) - accès et vitesse réglementés – mais, en tout état de cause, pas « normale » (7%).
- ✓ Pour le stationnement, les parkings nécessaires doivent impérativement être dans le quartier SVP lui-même, l'option préférée étant de prévoir *0,5 place par logement, exclusivement en sous-sol* (50%) plus qu'en *extérieur et sous-sol pour répondre aux besoins des résidents* et de leurs visiteurs (48%).

#### ➤ Dans la nature des logements

Les répondants soulignent qu'il convient de respecter l'ambiance et l'environnement immédiat du site. Mais ils prennent aussi en compte les impératifs légaux et les choix « politiques » de la municipalité parisienne à 30% de logements sociaux. Ainsi, ils affichent un souhait de *logement social* pour 27% de l'habitat [dont 12% de PLAI, 21% de PLUS, 30% de PLS et 37% de PLI], ainsi que de 25% de *logements intermédiaires* et 48% de *logements libres/privés*. Ils rappellent :

- ✓ Que plus la part des logements libres est élevée, plus les logements aidés sont autofinancés. Et symétriquement, qu'un trop grand nombre de logements sociaux conduit à une hausse mécanique du prix des libres, voire à leur inoccupation,
- ✓ Qu'une forte part des logements sociaux pourrait être des résidences étudiantes ou EHPAD ou réservés au personnel des hôpitaux, enseignants et personnels municipaux travaillant alentour ou à des artistes, dans l'esprit Montparnasse.

#### ➤ Dans les équipements, en proscrivant un centre commercial (89%), en faveur de petits commerces :

- ✓ D'alimentation avec une *boulangerie* (34%) d'autres de *proximité* (28%) et avec une *supérette* (24%) pourquoi pas bio
- ✓ De restauration avec un (ou des) *café-restaurant* « classique(s) » à 77%, de *haut de gamme* (18%) mais pas de *fast food*,
- ✓ De service comme *librairie-papeterie* (31%), *pharmacie* (25%), *bricolage* (15%) ou encore *teinturerie* (11%)

Parmi les 14 équipements proposés, *l'extension de la Fondation Cartier* est véritablement plébiscitée avec 83% des réponses. Les autres choix sont équilibrés avec :

- ✓ Pour les autres équipements culturels : *conservatoire de musique* (48%), *salle de cinéma/spectacle* (18%) et un *musée* (9%),
- ✓ Pour les enfants, une *crèche* (60%), un *square équipé* (33%) et, à moduler en fonction des études qui seront conduites, une *école maternelle* (21%) et *primaire* (16%),
- ✓ Ou encore une *piscine* (35%), une *maison de retraite* (34%), des *équipements pour handicapés* (10%) ou un *gymnase* (9%).

L'association considère que la concertation qui s'ouvre devrait être un moment de réflexion en commun de l'ensemble des parties prenantes et un passage obligé de la codécision. Dans ce cadre, son rôle est de représenter une des parties prenantes : les riverains et voisins de Saint-Vincent de Paul, 1<sup>ers</sup> intéressés par le devenir du site.

Cette concertation, si elle est « exemplaire », « innovante » et « transparente » comme cela a été annoncé, doit permettre, au sens de l'association (1) de faire un état des lieux (2) de recevoir toute la documentation spécifiquement effectuée (3) d'élaborer en commun un diagnostic (4) de fixer des objectifs équilibrés.

L'association sera attentive à ne pas valider une concertation qui n'en serait pas une !